



# **ANALYSE DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE ET COMMUNAUTAIRE BRUXELLOISE 2019-2024**

QUELS SONT LES ENJEUX POUR LES FAMILLES ?

Une production du service Études  
et Action politique de la Ligue des familles

Octobre 2019

la ligue  
des familles  
citoyenparent

# RÉSUMÉ

Dans cette analyse, la Ligue des familles passe à travers le prisme des enjeux et des besoins actuels des familles la récente déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune. Loin d'être exhaustifs, nous nous concentrons sur les thématiques chères aux parents : logement, petite enfance, allocations familiales, enseignement, mobilité... et présentons, pour chacun de ces thèmes, les mesures qui impacteront positivement ou négativement les familles.

La Ligue des familles retient parmi les mesures les plus prometteuses :

- L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers via le développement de services, crèches, écoles, commerces de proximité,
- La mise en place d'un nouveau plan de lutte contre la pauvreté avec des mesures pour lutter contre le non-recours,
- Un guichet unique pour l'accueil de la petite enfance,
- Les engagements pris en faveur de la mobilité et de la sécurité des enfants,
- Le souhait de voir créer un Fonds public de garanties locatives,
- La lutte contre la précarité hydrique via la création d'un tarif social et d'un statut client·e protégé·e...

Et à l'inverse, la Ligue des familles pointe du doigt :

- L'absence de mesures concrètes pour les familles monoparentales,
- Une solution de logement pour seulement 15.000 ménages sur liste d'attente d'un logement social,
- L'absence de supplément d'allocations familiales pour les familles ayant un seul enfant et qui ont des revenus compris entre 31.000 et 45.000 euros,
- Le silence sur les conditions pénibles de transport scolaire des enfants en situation de handicap,
- L'absence de programmation de places d'accueil dans les quartiers où vivent majoritairement des familles monoparentales ou ayant des revenus faibles,
- L'absence d'automatisation de la réduction du précompte immobilier dès deux enfants à charge,
- L'absence d'évaluation du nouveau modèle d'allocations familiales,
- L'absence de mention du Fonds du logement Bruxellois comme opérateur de construction de logements.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>2</b>
<b>UNE RÉGION <i>FAMILY FRIENDLY</i></b> .....	<b>4</b>
<b>LES FAMILLES MONOPARENTALES</b> .....	<b>4</b>
<b>LE LOGEMENT</b> .....	<b>4</b>
<b>La politique sociale du logement</b> .....	<b>4</b>
<b>L'accès au marché locatif</b> .....	<b>5</b>
<b>L'accès à la propriété</b> .....	<b>6</b>
<b>Le sans-abrisme</b> .....	<b>6</b>
<b>Le Fonds du logement</b> .....	<b>7</b>
<b>Les oubliés de la politique du logement</b> .....	<b>7</b>
<b>LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'ACCÈS À LA SANTÉ</b> .....	<b>7</b>
<b>LA CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE-VIE FAMILIALE</b> .....	<b>8</b>
<b>LES ALLOCATIONS FAMILIALES</b> .....	<b>8</b>
<b>L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE</b> .....	<b>8</b>
<b>L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION</b> .....	<b>9</b>
<b>LA MOBILITÉ</b> .....	<b>10</b>
<b>Plus de mobilité active et de transports en commun</b> .....	<b>11</b>
<b>Oui, mais la voiture</b> .....	<b>11</b>
<b>La mobilité et la sécurité des enfants améliorées</b> .....	<b>11</b>
<b>Mais pas pour toutes et tous</b> .....	<b>12</b>
<b>LES DÉPENSES ET RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES</b> .....	<b>12</b>
<b>QUELQUES POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES</b> .....	<b>12</b>

# LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE COMMUNE

Dans cette analyse, la Ligue des familles passe à travers le prisme des enjeux et des besoins actuels des familles la récente déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune. Loin d'être exhaustifs, nous nous concentrons sur les thématiques chères aux parents : logement, petite enfance, allocations familiales, enseignement, mobilité... et présentons, pour chacun de ces thèmes, les mesures qui impacteront positivement ou négativement les familles.

Chaque mesure sera analysée selon la multiplicité des configurations familiales, en portant une attention particulière aux besoins des familles monoparentales, nombreuses et/ou précaires.

## UNE RÉGION *FAMILY FRIENDLY*

Pour la Ligue des familles, cette déclaration commence sous de bons augures. Dès le préambule, il est mentionné que « Le Gouvernement poursuivra les politiques visant à l'apaisement et à l'amélioration du cadre de vie des quartiers, afin de garantir à chaque citoyen l'accès à des infrastructures et des commerces de proximité de qualité, à des espaces verts et des espaces publics où il fait bon vivre, en sécurité ». Cette volonté est rappelée plusieurs fois tout au long de la déclaration.

Pour la Ligue des familles, cela rencontre nos exigences d'une région plus *family-friendly*, c'est-à-dire une région qui offre aux familles des crèches, des infrastructures scolaires, des services, des espaces de loisirs, des commerces, des bureaux à proximité du lieu de vie et en suffisance... Notre souhait : ne plus éclater les fonctions (travail, loisirs, repos...) sur le territoire, mais les rapprocher dans un objectif de plus grande conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

## LES FAMILLES MONOPARENTALES

Le Gouvernement évoque en tout et pour tout 4 fois les familles monoparentales dans sa déclaration alors que celles-ci représentent 12% de la population régionale. Ce sont des familles (dont très majoritairement des femmes) particulièrement vulnérables économiquement. D'une part, parce qu'elles font très souvent vivre leur famille avec un seul revenu. D'autre part, parce que comparées aux familles ayant à leur tête un couple, elles sont plus susceptibles d'être demandeuses d'emploi, inactives ou percevant un revenu d'intégration sociale<sup>1</sup>.

Le Gouvernement ne propose pas de mesures concrètes pour améliorer leur situation. Il est question d'un plan d'action spécifique en concertation avec le secteur associatif sans aucune mention de délais. Il est aussi question de soutenir ces familles par des politiques d'accès accru aux services dédiés à la petite enfance –encore une fois sans plus de précision. Pour la Ligue des familles, il est urgent de dépasser la phase de concertation et d'agir en faveur des familles monoparentales en matière de logement, d'emploi, d'aide à la conciliation vie professionnelle/vie familiale, de pouvoir d'achat...

## LE LOGEMENT

### LA POLITIQUE SOCIALE DU LOGEMENT

Plus de 60% des Bruxellois-e-s sont locataires. En 2017, le loyer moyen était de 700 euros. Il n'avait cessé d'augmenter plus vite que l'indice santé entre 2004 et 2015. Depuis 2015, il semble enfin se stabiliser. Dans ce contexte, il faut également rappeler qu'entre 27 et 35% de la population

---

<sup>1</sup> M. WAGENER, *Monoparentalité à Bruxelles : entre précarité et insertion professionnelle*, Conseil

Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale, 2014.



bruxelloise vit sous le seuil de risque de pauvreté<sup>2</sup>. Avec plus de 40.000 ménages sur liste d'attente d'un logement social et 15.000 ménages sur liste d'attente d'un logement géré par une Agence Immobilière Sociale (AIS), l'accès à un logement décent, salubre et à un prix accessible est un vrai problème pour de nombreuses familles bruxelloises.

C'est donc une bonne nouvelle que le Gouvernement bruxellois place l'accès au logement dans les premières pages de sa déclaration et insiste sur son importance. La première mesure évoquée pour répondre à cette crise est la mise en place d'un plan d'urgence pour la politique sociale du logement. L'objectif est d'apporter une solution à 15.000 ménages sur liste d'attente d'un logement social.

Pour cela le Gouvernement prévoit plusieurs mesures, dont entre autres :

- Un appel public pour l'acquisition/rénovation de logements existants ou en cours de construction,
- La construction de 50% de logements à finalité sociale lors de construction de nouveaux logements sur les terrains régionaux,
- Des procédures accélérées sur le plan urbanistique et une révision des charges d'urbanisme pour prévoir la construction de logements publics et sociaux,
- Un objectif de 15% de logements à finalité sociale sur l'ensemble du territoire régional,
- Le renforcement et le maintien du soutien aux AIS...

Pour la Ligue des familles, c'est une première réponse, mais de nombreuses familles demeureront encore dans des situations de logement indécents (logements insalubres, onéreux, surpeuplés...). Si l'on ne compte que les ménages sur liste d'attente d'un logement social, il restera 28.000 ménages pour lesquels aucune solution n'aura été apportée au terme de la législature quand bien même les objectifs fixés par le Gouvernement seraient pleinement rencontrés.

L'autre point faible de ces mesures, c'est qu'elles ne sont pas chiffrées. Combien de logements seront acquis au moyen de l'appel public ? D'ici

combien de temps ? Combien seront construits par les opérateurs régionaux ? Il est plusieurs fois fait mention de « logement à finalité sociale » qui comprend les ménages rentrant dans les conditions d'accès à un logement locatif social, locatif modéré et acquisitif social. La ligue des familles réclame que l'on aide prioritairement ceux qui en ont le plus besoin : les ménages rentrant dans les conditions du logement social.

Bonne nouvelle, parmi les mesures, il est prévu une remise en état du parc de logements sociaux existant avec comme objectif de réduire les dépenses d'énergie des locataires.

Il est également prévu de revoir les critères d'attribution des logements sociaux pour que les délais moyens d'obtention d'un logement soient les mêmes « quelle que soit la structure familiale des ménages concernés ». La Ligue des familles s'inquiète de l'impact de cette uniformisation pour les familles les plus précaires et particulièrement pour les familles monoparentales. Celles-ci vont-elles perdre leurs deux points de priorité dans cette nouvelle réforme ? La question se pose également pour les familles avec deux enfants à charge qui ont actuellement un point de priorité.

Concernant l'allocation loyer telle qu'arrêtée sous le précédent Gouvernement, le nouveau Gouvernement ne prévoit que son opérationnalisation sans en augmenter le budget ou en étendre le nombre de bénéficiaires. Or, d'après les calculs du Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, les conditions prévues par l'allocation loyer concernent 10.000 ménages sur liste d'attente, alors que seulement entre 3.000 et 5.000 ménages pourront y prétendre en respectant les budgets prévus<sup>3</sup>.

## L'ACCÈS AU MARCHÉ LOCATIF

La Ligue des familles est assez satisfaite des mesures favorisant l'accès au marché locatif proposées par le Gouvernement.

Premièrement, le Gouvernement prévoit une évaluation du bail habitation ainsi que sa modification si nécessaire. C'est plutôt une bonne nouvelle pour la Ligue des familles qui estime que plusieurs dispositions de cette ordonnance doivent

---

<sup>2</sup> M. ENGLERT, S. LUYTEN, D. MAZINA, S. MISSINE, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2017.

<sup>3</sup> RASSEMBLEMENT BRUXELLOIS POUR LE DROIT À L'HABITAT, *Une allocation-loyer généralisée : mon œil !*, janvier 2018.

être revues, dont notamment la possibilité de faire des baux de courte durée à répétition, la charge de vérifier l'enregistrement du bail par le locataire auprès de son propriétaire, l'absence d'un bail type obligatoire<sup>4</sup>...

Autre bonne nouvelle, le Gouvernement souhaite centraliser dans une base de données les différentes informations des logements bruxellois (baux, loyers, garanties, PEB, permis...) afin d'obtenir une image fidèle du marché locatif et acquisitif. Pour la Ligue des familles, ces informations sont cruciales pour mieux comprendre les enjeux du logement à Bruxelles et élaborer des politiques adéquates.

Autre excellente nouvelle pour la Ligue des familles, il sera proposé la création d'un Fonds public de garantie locative pour les logements publics et privés. C'est une demande ancienne de la Ligue des familles qui est rencontrée ici. Dans l'attente de sa mise en place, le Fonds Brugal<sup>5</sup> du Fonds du logement bruxellois sera renforcé. C'est également une bonne nouvelle pour les familles : le succès de ce fonds démontre l'ampleur de la demande en la matière à Bruxelles.

La Ligue des familles s'inquiète cependant de la volonté de mettre en place une politique de conventionnement avec le secteur locatif privé afin d'enrayer la montée des loyers en s'appuyant sur le respect de la grille indicative des loyers. Cette inquiétude porte sur deux niveaux. D'une part, cette politique pourrait conduire au subventionnement du secteur privé avec l'argent public. Il ne faudrait en effet pas qu'à terme la Région y perde financièrement sans avoir amélioré significativement la situation des familles locataires les plus fragiles. D'autre part, la grille indicative des loyers n'est que le reflet des évolutions du marché locatif ; elle n'a pas pour objectif d'en enrayer les augmentations. Se servir la grille indicative des loyers dans l'état actuel pourrait donc à terme contribuer à créer une augmentation générale des loyers.

Concernant la lutte contre l'insalubrité et l'inoccupation, le Gouvernement souhaite renforcer les moyens de la Direction de l'inspection régionale du logement (DIRL) et poursuivre la mise en place d'observatoires des logements inoccupés dans les

19 communes. La Ligue des familles estime que ce sont deux bonnes mesures.

Au sujet de la lutte contre les discriminations pour l'accès à un logement, il est prévu d'étudier l'opportunité de revoir la législation existante pour offrir d'autres moyens de contrôle à l'inspection et évaluer le régime de sanction. Pour la Ligue des familles, il est urgent de lutter contre ces discriminations.

## L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

La déclaration de politique régionale prévoit de renforcer l'utilisation de mécanismes innovants d'accès à la propriété (emphytéose, superficie...), notamment en soutenant le Community Land Trust. C'est une bonne nouvelle pour les familles bruxelloises qui devraient de la sorte accéder plus facilement à la propriété.

Le Gouvernement prévoit également une révision du régime d'abattement sur les droits d'enregistrement qui serait désormais établi en partie en lien avec l'évolution des prix de l'immobilier. C'est également une bonne nouvelle pour les familles –et plus particulièrement encore pour les familles nombreuses, qui acquièrent généralement des logements plus grands et qui ne bénéficient dès lors pas toujours de l'abattement parce qu'elles dépassent le plafond de 500.000 euros de valeur immobilière à l'achat.

## LE SANS-ABRISME

Le Gouvernement consacre deux pages de sa déclaration aux personnes sans-abri. Parmi les nombreuses mesures citées, la Ligue des familles retient et salue :

- Le soutien financier au dispositif Housing First,
- L'attention portée aux mineur·e·s et jeunes sans-abris,
- Les initiatives visant la prévention pour la perte de logement et les expulsions,
- L'adoption d'une législation claire pour encadrer les expulsions,
- La mise en place d'un moratoire sur les expulsions de novembre à mars.

contrepartie, les ménages qui en bénéficient cotisent mensuellement entre 5 et 30 euros, en fonction de leurs revenus disponibles, durant l'ensemble de leur bail locatif.

<sup>4</sup> C. DARON, *La modification de la loi sur le bail Habitation à Bruxelles*, la Ligue des familles, 2017.

<sup>5</sup> Le Fonds Brugal est un fonds qui avance la garantie locative pour les ménages rentrant dans certaines conditions financières (revenus, endettement...). En

## LE FONDS DU LOGEMENT

Le Fonds du logement a été créé par le mouvement familial dont la Ligue des familles reste encore l'un des coopérateurs principaux. La mission du Fonds – permettre aux ménages à revenus faibles, modestes et moyens d'accomplir leur droit fondamental d'accéder à un logement décent – se révèle toujours d'une grande pertinence aujourd'hui. Or, la Ligue des familles constate qu'il est peu fait mention du Fonds du logement dans le chapitre consacré à la politique en matière de logement.

À l'opposé de Citydev où le Gouvernement mentionne clairement que cet organisme poursuivra la production de logements acquisitifs, rien n'est stipulé quant à cette mission en ce qui concerne le Fonds du logement. Pourtant, en moyenne, depuis la naissance de la Région (il y a 29 ans), le Fonds a créé 864 nouveaux logements locatifs et 342 acquisitifs. Depuis 2011, le Fonds a développé son expertise puisque le Gouvernement lui a confié la construction de 500 logements dans le cadre du Plan Logement, de 350 logements acquisitifs sur le programme 2011 et de 1.000 logements acquisitifs pour l'Alliance habitat à partir de 2015. La Ligue des familles estime qu'au vu de l'expertise développée par le Fonds, celui-ci doit rester un acteur de la production de logement.

Deuxièmement, il est prévu dans la déclaration de simplifier la politique d'accès aux crédits du Fonds et de mettre en place une politique de financement à taux zéro des frais d'acte et des droits d'enregistrement. Pour la Ligue des familles cette simplification de la politique d'accès est bienvenue pour les familles. Nous nous interrogeons néanmoins sur l'articulation entre la révision de l'abattement des droits d'enregistrement et le taux zéro prévu pour les emprunteur·euse·s du Fonds.

## LES OUBLIÉS DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Malgré la mention dans le préambule de la déclaration « d'ancrer durablement la classe moyenne au sein de la Région » par l'accès à la propriété immobilière, la Ligue des familles estime que peu de mesures concernent cette catégorie de la population. Or, la région fait précisément face depuis plusieurs années à un exil des classes

moyennes qui se tournent vers des logements plus abordables en Flandres ou en Wallonie<sup>6</sup>.

Autre grand absent, les différents logements pour les personnes en situation de handicap : logements adaptés, adaptables ou accessibles. Il n'est en effet prévu nulle part d'étendre le parc de ces logements pour répondre aux besoins de ces familles.

Troisième regret pour la Ligue des familles, il n'est pas prévu d'automatiser de la réduction du précompte immobilier dès qu'un ménage a à sa charge au moins deux enfants. C'est un droit pour les propriétaires et les locataires (dont le propriétaire déduit du loyer la réduction) qui n'est pas toujours très bien connu des parents. C'est pourquoi la Ligue revendique son automatisation.

## LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'ACCÈS À LA SANTÉ

Le Gouvernement prévoit la mise en place d'un nouveau Plan de lutte bruxellois contre la pauvreté. Il est également prévu de renforcer les collaborations avec les CPAS au moyen de contrats locaux social-santé dont une des missions sera l'identification et l'accompagnement des situations de précarité chez les enfants et les adolescent·e·s. Pour la Ligue des familles, ce sont de bonnes mesures.

Deux autres annonces dans cette déclaration sont également reçues positivement par la Ligue des familles : le principe d'automatisation des droits (ouverture automatique d'un droit à l'initiative de l'administration et transferts de données entre services publics). Et le projet de statuts sociaux harmonisés qui automatise les droits sociaux dérivés sur base des statuts sociaux connus de différents secteurs de compétence de la Région.

La déclaration mentionne également un soutien aux aidants proches et particulièrement aux jeunes aidant·e·s proches en évoquant plusieurs pistes : service de répit, accompagnement dans leur bien-être... C'est une bonne chose, quoique les mesures et les modalités soient assez floues.

En matière de handicap, le Gouvernement souhaite créer un dispositif d'informations coordonnées sur le handicap avec notamment un site internet unique, la formation adéquate des agent·e·s d'accueil et

<sup>6</sup> C. DESSOUROUX, R. BENSLIMAN, N. BERNARD, S. DE LAET, F. DEMONTY, P. MARRISSAL, J. SURKYN,

*Le logement à Bruxelles : diagnostic et enjeux*, Note de synthèse, Brussels Studies Institute, juin 2016.

éventuellement la création de guichets spécifiques. La Ligue des familles juge cette mesure plutôt favorablement, à condition qu'elle ne soit pas stigmatisante pour les personnes en situation de handicap.

## **LA CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE-VIE FAMILIALE**

Bien que ce soit une compétence fédérale, la déclaration mentionne explicitement que « le Gouvernement soutiendra les actions menées en matière de conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée (accueil des enfants, gratuité des services pour certaines catégories de travailleurs, droit à la déconnexion, télétravail, dispositif emploi/habitat, etc.) ». C'est une bonne nouvelle pour les familles même si aucune indication n'est faite sur les secteurs concernés ou sur l'échéancier.

## **LES ALLOCATIONS FAMILIALES**

Le Gouvernement bruxellois entend accorder une attention particulière au paiement optimal des allocations familiales. Un point crucial pour la Ligue des familles qui rappelle qu'aucune famille ne doit subir de préjudice financier suite à la reprise de la compétence par la région bruxelloise.

Le Gouvernement s'engage également à déployer des moyens humains et budgétaires pour mettre en œuvre le nouveau régime d'allocations familiales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et à contrôler, fin 2019, la procédure de paiement de ces allocations pour s'assurer de son efficacité.

La Ligue des familles se montre satisfaite de l'intention du Gouvernement bruxellois de dégager des moyens pour la mise en place du nouveau régime d'allocations familiales. Néanmoins, elle se montre inquiète face aux délais extrêmement serrés prévus pour le contrôle opérationnel. La Ligue des familles ne tolérera aucun retard de paiement.

La Ligue des familles est interpellée par l'absence dans la déclaration de politique générale de mention d'une éventuelle évaluation de l'efficacité du modèle relativement à ses objectifs de soutien à la parentalité et de son impact sur la pauvreté infantile.

En effet, si le nouveau modèle bruxellois présente toute une série d'aspects positifs pour les familles (basculement de toutes les familles dans le nouveau

modèle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 tout en garantissant qu'aucune famille n'y perde, montant de base élevé dès le premier enfant et suppléments sociaux liés aux revenus), il présente néanmoins également plusieurs aspects contestables.

Premièrement, le nouveau système bruxellois est complexe et peu lisible pour les familles. Pour la Ligue des familles, une information ciblée et claire devra s'opérer pour permettre aux familles de faire valoir leurs droits.

Deuxièmement, un supplément social n'est octroyé qu'à partir du deuxième enfant pour les familles ayant des revenus annuels situés entre 31.000 et 45.000 € bruts imposables. Même chose pour les familles monoparentales les plus pauvres (revenus de moins de 31.000 €/an) qui n'auront droit à un supplément spécifique « monoparentalité » qu'à partir du deuxième enfant.

Pour la Ligue des familles, les familles d'un seul enfant sont les grandes oubliées de la réforme en ce qui concerne les suppléments sociaux, plus encore quand elles sont monoparentales. Elle regrette ce choix politique qui fait des familles ayant un enfant unique les familles les moins bien soutenues. Des familles qui sont donc pénalisées, alors que les études démontrent que le coût d'un premier enfant est supérieur à celui d'un deuxième.

## **L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

Le Gouvernement bruxellois entend investir dans des solutions pour augmenter le nombre de places d'accueil pour les enfants de chercheur-euse-s d'emploi et de familles monoparentales. Il souhaite également accorder un soutien prioritaire aux crèches pratiquant des tarifs en fonction des revenus dans les quartiers où le taux de couverture en places d'accueil est inférieur à la moyenne régionale et soutenir les projets retenus par l'ONE et Kind en Gezin dans les zones où le taux de couverture est le plus faible.

Des engagements salués par la Ligue des familles qui aurait néanmoins souhaité que la région bruxelloise se dote d'objectifs plus précis dans sa déclaration de politique générale.

Pour la Ligue des familles, pour que l'accueil de la petite enfance devienne un service universel à Bruxelles (accessible à toutes les familles) et remplisse ses missions (économique, éducative et



sociale), il est impératif de mener une réflexion sur la création de places et de définir une programmation plus ciblée par quartier et en fonction des profils des familles.

Alors que les bénéfices de l'accueil précoce leur seraient plus favorables, la Ligue des familles a identifié un certain nombre de quartiers dans lesquels vivent en majorité des familles précaires et/ou monoparentales qui n'atteignent même pas 20% de taux de couverture en places d'accueil<sup>7</sup>.

La Ligue des familles demande que le Gouvernement bruxellois concentre en priorité son soutien à la création de places accessibles financièrement dans les quartiers qui n'atteignent pas un taux de couverture de 33% où vivent en majorité les familles ayant des revenus faibles et/ou étant monoparentales.

La déclaration de politique générale bruxelloise manifeste la volonté du Gouvernement de poursuivre le « Plan Crèche » lancé en 2007 par l'octroi de postes ACS et en finançant des travaux d'infrastructure dans l'offre collective publique.

Le Gouvernement s'engage également à maintenir la dotation octroyée à la COCOF et à la VGC pour la création de places en crèches, et confirme ses engagements dans le cadre du plan Cigogne III en mettant à disposition quelque 106,5 postes ACS pour le volet 2019-2022.

Par ailleurs, le Gouvernement va opérer une adaptation du cadre légal et du budget pour permettre l'agrément et le subventionnement de crèches multilingues à Bruxelles. Il entend réviser le cadre de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande pour être plus impliqué dans les projets à soutenir.

Le Gouvernement souhaite élargir les compétences du « Service Ecole » à l'accueil de la petite enfance afin d'évaluer, analyser et planifier l'évolution des besoins en place d'accueil. Un outil précieux pour penser l'accueil de la petite enfance en regard des besoins réels des familles. Il reste à voir la manière dont la Région bruxelloise traitera les constats dressés ainsi que sa façon d'appréhender les besoins non exprimés.

Enfin, le Gouvernement compte mettre en place un guichet unique pour l'accueil de la petite enfance

afin d'informer les parents bruxellois sur l'offre et de les guider. Une bonne nouvelle pour la Ligue des familles qui ne cesse d'interpeler sur la nécessité de combiner la création de places d'accueil à la rencontre des familles, de manière à les informer des bénéfices de l'accueil précoce et à analyser leurs demandes plus spécifiques.

## **L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION**

La Région ne dispose pas des compétences de l'enseignement obligatoire ou supérieur. En revanche, elle dispose de moyens, alors que ceux-ci manquent cruellement à la FWB qui, elle, doit légiférer sur ces questions. Pour la Ligue des familles, il y a donc un intérêt à la collaboration entre les entités afin d'utiliser au mieux les moyens des régions pour soutenir financièrement les politiques d'éducation ambitieuses et égalitaires qui seraient mises en œuvre par une FWB désargentée.

Le Gouvernement Bruxellois entend assurer la gratuité des formations professionnelles ainsi que la transposabilité des acquis entre les systèmes d'enseignement (FWB) et de formations (Région de Bruxelles-Capitale) en garantissant des passerelles systématiques et en travaillant à une équivalence des diplômés. La Ligue des familles salue l'ambition de garantir une formation et un emploi à tous et toutes. Toutefois, il faut rappeler qu'il existe des différences de finalités entre les systèmes de formation (emploi) et d'enseignement (citoyenneté). Il est donc important de garantir à chacun·e la possibilité de passer de l'un à l'autre système en conservant et valorisant ses acquis tout en gardant à l'esprit que l'on y apprendra deux choses différentes. A ce titre, les formations en alternance posent question. En effet, est-il possible de garder tout le recul critique nécessaire à une logique d'enseignement lorsque l'on est formé par et pour une entreprise ? Les objectifs de remise à l'emploi ne peuvent en tout cas pas être des prétextes pour remettre en cause le caractère critique et citoyen de l'enseignement obligatoire et supérieur.

La nouvelle majorité émet le souhait de garantir un enseignement de qualité, gratuit et accessible à tou·te·s. Pour ce faire, plusieurs axes de travail sont prévus et intéressent la Ligue :

---

<sup>7</sup>A. HOSDEY-RADOUX, *L'accueil de la petite enfance à Bruxelles, pour une programmation de places plus ciblée ?*, la Ligue des Familles, juin 2019.

- 1) La proposition de construction urgente d'écoles pour répondre à la pression démographique est à saluer. De même que la réhabilitation des écoles peu attractives qui sera effectuée via l'outil « contrat école » visant à ouvrir ces écoles sur leur milieu alentour. Le Gouvernement entend également agir sur les infrastructures de mobilité aux alentours des écoles. Pour la Ligue des familles, il est effectivement important d'aller vers une organisation de la mobilité liée à l'activité scolaire qui soit sécurisée et plus respectueuse de la santé des usager·ère·s et de la planète. Concernant la mutualisation d'équipements, de ressources et d'expertise pédagogique entre l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle, la Ligue des familles soutient l'idée si elle permet d'améliorer la qualité et l'accessibilité de ces deux systèmes, mais elle émet des réserves similaires à celles exposées ci-dessus.
- 2) Pour lutter contre le fléau du décrochage et des inégalités scolaires, le gouvernement s'engage à renforcer la coordination des dispositifs régionaux d'accrochage scolaire et à construire avec les Communautés, les communes et les acteurs locaux, un plan global de lutte contre le décrochage scolaire à Bruxelles. La Ligue des familles soutient cette décision et insiste tout particulièrement sur le renforcement des activités et de l'encadrement extra-scolaires, du soutien et de l'accompagnement à la scolarité, ainsi que sur celui de la remédiation et de l'apprentissage du français et du néerlandais. Ces différents éléments sont déterminants dans la réduction des inégalités. Pour la Ligue des familles, il est du devoir de la collectivité de mettre tout en œuvre pour s'assurer que chaque jeune puisse apprendre. La volonté du gouvernement de réaliser un travail pour combattre le harcèlement est également à saluer. La Ligue des familles espère que ce travail sera réalisé en intégrant dès sa conception la perspective de son implémentation effective dans la réalité des écoles afin de maximiser son efficacité.
- 3) La Région souhaite allouer son budget au soutien des initiatives qui viseraient à mettre à disposition de tous les enfants, dans l'enseignement fondamental, un repas chaud gratuit, cuisiné à partir de produits sains, bio et

locaux ou/et à assurer des garderies gratuites, encadrées par du personnel compétent pour assurer le soutien scolaire dont chaque enfant a besoin et permettre aux parents de travailler sans stress ou/et à organiser une étude dirigée gratuite accessible à tous, dans chaque école, pour que chaque élève ait la possibilité de faire ses devoirs dans des conditions optimales, etc. La Ligue des familles, qui promeut également l'instauration de tels dispositifs, marque son accord sur un tel soutien de la part de la Région.

En matière de logement étudiant, premier poste du budget d'un·e étudiant·e dans l'enseignement supérieur, la Gouvernement « soutiendra les moyens dédiés au logement étudiant ». Si l'intitulé de ce point est flou, la Ligue des familles rappelle combien l'augmentation de la précarité des familles et des étudiant·e·s l'inquiète. Pour lutter contre cette tendance et renforcer l'accès à l'enseignement supérieur, il est indispensable de construire des logements étudiants publics, de qualité et à coût démocratique. Seul l'accroissement du parc immobilier public aura un réel impact sur l'accès à un logement décent pour les étudiant·e·s.

## LA MOBILITÉ

Le nouveau Gouvernement poursuit le Plan régional de mobilité initié par son prédécesseur sous le titre de « plan Good Move » qui couvre la décennie 2018-2028. Il est actuellement soumis à une enquête publique qui se clôturera en octobre 2019. Il devra ensuite être adopté définitivement par le Gouvernement et le Parlement.

On retrouve parmi les nombreuses mesures du plan : la généralisation de la zone 30 (à l'exception des grands axes routiers), l'encouragement à la mobilité active, le report de la voiture sur les grands axes, le soutien aux transports en commun, le renforcement du maillage par quartier (commerces, crèches, écoles, services) ... Pour la Ligue des familles, ce sont des mesures positives qui renforceront la sécurité, faciliteront les déplacements et donc la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le Gouvernement adoptera une approche genrée pour l'ensemble de sa politique mobilité. C'est une bonne nouvelle quand on sait que les femmes et les hommes ne se déplacent pas de la même manière. Au sein des familles, les mères sont les principales

accompagnatrices des enfants et ont donc une mobilité spécifique (déplacements en chaîne, souvent chargées...). La prise en compte de leur mobilité devrait permettre de faciliter leurs déplacements et de lutter contre les inégalités de genre<sup>8</sup>.

De plus, le Gouvernement accordera une attention particulière aux usager·ère·s dit·e·s « faibles » : enfants, personnes âgées, PMR... Il est prévu un plan d'accessibilité des voiries et de respecter les principes de design universel dans le (re)aménagement de l'espace public en vue de favoriser l'autonomie de tous et toutes. Quant aux transports en commun, il est prévu d'en améliorer le confort et l'accessibilité. Ce sont des mesures positives pour la Ligue des familles.

## **PLUS DE MOBILITÉ ACTIVE ET DE TRANSPORTS EN COMMUN**

La déclaration de politique régionale met l'accent sur le développement de la mobilité active (marche, vélo) dans la région bruxelloise et annonce la création de pistes cyclables séparées des grands axes, de parkings vélos dans les quartiers et dans des lieux de grandes affluences, l'amélioration des trottoirs et des parcours de marche... Pour la Ligue des familles, ce sont des mesures positives qui vont renforcer la sécurité des (futurs) familles cyclistes et des piéton·ne·s de tout âge.

Le renforcement de l'offre des transports publics est également un point important du volet mobilité. La déclaration prévoit d'étendre l'offre de tram, de bus et de poursuivre la création du métro trois. D'un point de vue tarifaire, il est prévu de mettre en œuvre la gratuité des transports pour les Bruxellois·e·s de moins de 25 ans. Une bonne nouvelle pour le portefeuille des familles qui est particulièrement sollicité lors de la rentrée scolaire. Il sera possible dès 2020 de payer mensuellement un abonnement annuel : une autre bonne nouvelle pour les parents. Troisième annonce positive, il est prévu de proposer une offre tarifaire intégrée avec les autres opérateurs de transports (SNCB, TEC, De Lijn) le plus rapidement possible.

## **OUI, MAIS LA VOITURE...**

Pour le Gouvernement, l'objectif concernant la place de la voiture est clair : décongestionner Bruxelles. Et ce par une panoplie de moyens : suppression de places de stationnement en voiries, adaptation de la fiscalité automobile selon la performance du moteur, sortie du diesel pour, au plus tard, 2030 et de l'essence pour, au plus tard, 2035...

Si la Ligue des familles reconnaît l'importance des défis écologiques et l'importance de réduire la place de la voiture dans Bruxelles, elle reconnaît également que la voiture reste indispensable pour beaucoup de familles. Certaines ne peuvent faire autrement pour conjuguer tous leurs déplacements. La récente enquête de l'Institut Bruxellois·e·s de statistique et d'analyse le montre bien : le nombre d'enfants à un impact sur la motorisation des parents. En région bruxelloise, 49% des ménages sans enfant sont motorisés, 66% des ménages avec un enfant le sont, et 71% des ménages avec deux enfants le sont<sup>9</sup>. La Ligue des familles restera donc attentive à ce que les mesures proposées pour renforcer la mobilité active et les transports en commun soient suffisantes pour que les familles abandonnent leur voiture.

L'autre point d'attention pour la Ligue des familles est l'impact de ces politiques de diminution de la voiture sur les familles précaires ayant une voiture. Il ne faudrait pas qu'elles doivent s'en séparer sans avoir les moyens de la remplacer si celle-ci leur est indispensable. Dans ce cas-là, ces politiques risquent surtout de leur compliquer la vie.

## **LA MOBILITÉ ET LA SÉCURITÉ DES ENFANTS AMÉLIORÉES**

La déclaration prévoit de soutenir le ramassage scolaire en vélo ou à pieds des enfants pour leurs déplacements scolaires. Elle prévoit aussi de renforcer la sécurité auprès des abords de lieux fréquentés par les enfants : écoles, parcs, espaces de jeux, rues scolaires, rues piétonnes... Au sein des établissements scolaires, le Gouvernement mobilisera tous les leviers à sa disposition pour créer/renforcer des plans de mobilité ambitieux à court et moyen terme. Ce sont plusieurs revendications exprimées précédemment par la

<sup>8</sup> A. WOELFLE, *La mobilité des familles : une affaire de genre ?*, La Ligue des familles, août 2018.

<sup>9</sup> T. ERMANS, *Les ménages bruxellois et la voiture*, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Focus n°32, juin 2019.

Ligue des familles qui sont ici rencontrées par le Gouvernement.

## MAIS PAS POUR TOUTES ET TOUS

Le grand absent de cette déclaration est le transport scolaire des enfants en situation de handicap. La Ligue des familles en partenariat avec Unia et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, réclament depuis plusieurs années la fin des trajets interminables en bus scolaires vers les établissements spécialisés. Actuellement, tel qu'il est organisé, ce transport pose de nombreux problèmes de sécurité, de bien-être, de santé, voire d'accès à la scolarité pour ces enfants<sup>10</sup>. Il est impensable pour la Ligue des familles que cette situation perde encore une législature.

## LES DÉPENSES ET RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

La déclaration prévoit une politique de rénovation du parc de logement privé et public ambitieuse pour, d'une part, atteindre des objectifs climatiques, et d'autre part, réduire le coût global du logement. Cela se fera notamment par des prêts hypothécaires ou des prêts pour la rénovation énergétique ou encore par un abattement des droits d'enregistrement ou la réduction des droits de succession/donation, le tout conditionné à une rénovation énergétique globale.

Le système actuel de primes rénovation et énergie sera unifié et les primes seront adaptées. Il sera aussi étudié la possibilité pour les propriétaires bailleurs d'avoir accès aux primes dans le respect de certaines conditions.

Ce sont des mesures positives pour la Ligue des familles. Cela permettra à plus de familles de diminuer à terme le coût de certaines charges. Ce sera particulièrement bénéfique pour les locataires qui ne peuvent souvent pas faire les travaux sans l'accord du propriétaire. Or, précédemment, aucun incitant n'existait pour les aider dans ces travaux. Dans la dernière enquête sur les loyers de l'Observatoire des loyers bruxellois en 2017, 10% des locataires estimaient avoir un logement en mauvais état général et 61% l'estimaient en bon état général. Les problèmes les plus mentionnés par ces locataires touchaient à l'isolation sonore et thermique<sup>11</sup>.

Concernant la précarité hydrique, le Gouvernement prévoit la mise en place d'un statut client-e protégé-e pour l'eau et un tarif social. Un groupe de travail sera également mis en place pour examiner des actions concrètes permettant de diminuer le nombre de coupures d'eau. Ce sont deux premiers pas dans la bonne direction pour la Ligue des familles, mais il n'est toutefois fait aucune mention de la précarité énergétique (mazout, gaz, électricité...) que vivent pourtant de nombreuses familles bruxelloises.

# QUELQUES POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES

Une déclaration de politique générale comprend toujours de nombreuses nuances dans les intentions et engagements formulés par les partis amenés à gouverner ensemble. Par souhait de concision, nous soulignerons dans cette dernière section les mesures qui nous semblent particulièrement importantes au regard des besoins et enjeux des familles d'aujourd'hui.

Parmi les mesures proposées par le Gouvernement, la Ligue des familles retient parmi les plus prometteuses :

- L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers par le développement de services, crèches, écoles, commerces et de la mobilité douce,
- Les engagements pris en faveur de la mobilité et de la sécurité des enfants,

---

<sup>10</sup> J. BATTELLO, *Transports scolaires vers les écoles spécialisées*, Ligue des familles, juin 2017.

<sup>11</sup> M.-L. DE KEERSMAECKER, *Observatoire des Loyers, Enquête 2017*, Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, août 2018.

- La mise en place d'un nouveau plan de lutte contre la pauvreté avec des mesures pour lutter contre le non-recours,
- Un guichet unique pour l'accueil de la petite enfance,
- Le souhait de voir créer un Fonds public de garanties locatives.

Et à l'inverse, la Ligue des familles pointe du doigt :

- L'absence de mesures concrètes pour les familles monoparentales,
- Une solution de logement pour seulement 15.000 ménages sur liste d'attente d'un logement social,
- L'absence de supplément d'allocations familiales pour les familles ayant un seul enfant et qui ont des revenus compris entre 31.000 et 45.000 euros,
- Le silence sur les conditions pénibles du transport scolaire des enfants en situation de handicap,
- L'absence de programmation de places d'accueil dans les quartiers où vivent majoritairement des familles monoparentales ou ayant des revenus faibles,
- L'absence d'automatisation de la réduction du précompte immobilier dès deux enfants à charge,
- L'absence d'évaluation du nouveau modèle d'allocations familiales après sa mise en place,
- L'absence de mention du Fonds du logement bruxellois comme opérateur de construction de logements.

**Octobre 2019**

Maxime Michiels, Amélie Hosdey-Radoux, Lola Galer,  
Damien Hachez et Alexandra Woelfle  
Sous la responsabilité politique de Christophe Cocu